

## REPRISE D'ACTIVITÉ LARSENE ASSOCIATION AMICALE LAIQUE



02 juin 2020

**Préambule** : dans le cadre du déconfinement annoncé par le gouvernement à compter du 11 mai, ce document a pour objectif de déterminer les conditions de reprises d'activité à Larsene.

La rédaction de ce document a été réalisé en concertation avec le bureau de l'association, la Commission des Adhérents, l'équipe pédagogique et l'équipe d'accueil.

Ce document traitera uniquement des activités qui se déroulent dans les locaux de Larsene au 35 rue des Terres Neuves à Bègles

Nous nous sommes appuyé.es sur le document "Plan reprise version 30 avril" rédigé par la CNEA et le Synofdes et des recommandations de la médecine du travail.

## **Scénario 1 : Reprise partielle des activités Répétitions + École de musique**

### **Reprise sur site :**

**> le 8 juin de manière partielle et progressive pour l'école de musique et pour la Régie Répétitions**

### **PHASE 1 : du 8 au 15 juin**

Reprise progressive de certaines activités dont certaines de manière partielle. Les autres activités continueront de se dérouler à distance.

### **CALENDRIER DE REPRISE**

- Phase n°1 avant le 8 juin : information des adhérents et des partenaires + nettoyage des locaux + mise en place de la signalétique...
- Phase n°2 à compter du 8 juin : reprise de la Régie Répétitions pour les groupes réguliers
- Phase n°2 bis à compter du 8 juin : reprise de l'école de musique pour certaines activités 1 semaine sur 2 jusqu'au 26 juin.
- Phase n°3 du 22 juin à fin juillet : reprise des répétitions ponctuelles de la Régie Répétitions.
- Phase n°4 à partir de septembre 2020 : reprise de l'école de musique & de danse et de la Régie Répétitions dans les conditions normales ou adaptées selon la situation.

### **> Ecole de musique & de danse :**

*Sont rétablis au sein des locaux 1 semaine / 2 : Batterie, Guitare, clavier, basse.*

Pour ces ateliers, nous sommes en mesures de pouvoir assurer les consignes sanitaires pour éviter la propagation du virus. Les ateliers alternés 1 semaine sur 2 permettront d'aérer les studios pendant 1 heure toutes les heures.

*Sont maintenus en continuité pédagogique à distance : chant, saxophone, accordéon, eveil musical, multi-instruments, danse hip hop, danse orientale, batucada, jeu en groupe, atelier jazz funk.*

Ces ateliers ne sont pas maintenus pour des raisons propres au type d'ateliers (port du masque impossible pour le chant et le saxophone), au nombre d'élèves (danse hip hop, danse orientale, batucada, jeu en groupe, atelier jazz funk) à l'âge des élèves pour l'éveil musical.

## > Répétitions

Celles-ci sont maintenues à compter du 4 juin pour les groupes réguliers. Chaque répétition sera espacée de 2 heures pour permettre la meilleure aération. Nous proposerons à certains groupes de modifier leurs créneaux pour respecter au mieux le protocole sanitaire.

## > Accueil du public :

Sur le principe du Volontariat, et en suivant les consignes drastiques que nous mettrons en oeuvre (dans le cadre d'un protocole sanitaire stricte évitant le plus possible la propagation du Covid 19), nous proposons aux adhérents de reprendre leurs activités à Larsene.

Pour toutes les personnes dites "vulnérables"<sup>1</sup>, nous conseillons cependant de ne pas reprendre les activités en "physique".

Nous interdisons également les activités aux enfants de moins de 6 ans, étant, selon nous, très difficile de faire appliquer les consignes sanitaires à des enfants de cet âge là.

Nous continuerons d'assurer une continuité pédagogique grâce aux outils numériques déjà mis en place lors du confinement par les intervenants, pour les élèves faisant partie des personnes "à risques" ou en contact avec des personnes "à risque", , ainsi que pour tous ceux qui ne souhaitent pas réintégrer les locaux, pour une raison ou pour une autre, pour la fin de l'année scolaire et/ou jusqu'à l'extinction du virus.

Pour les personnes souhaitant réintégrer les locaux de Larsene, nous demandons à chacun, dans la mesure du possible, de venir avec son propre matériel (instrument, câble, casque, etc). Nous rappelons que le matériel emprunté à la structure par les adhérents sera désinfecté tous les jours. Il ne pourra être fourni que sur demande et ne sera donc pas à disposition de chacun (l'équipe pédagogique y aura accès). Avant et après son utilisation, nous demanderons à tous ses utilisateurs de le désinfecter avec le produit d'entretien à disposition dans chaque salle.

Uniquement pour les musicien.nes de la Régie Répétitions, nous ferons signer une décharge de responsabilité pour leur activité au sein du studio utilisé car nous ne pouvons garantir le strict respect des consignes dans ce cadre là.

---

<sup>1</sup> Considérées comme "vulnérables" : "[...]les personnes âgées de 70 ans et plus ; les patients aux antécédents cardiovasculaires[...] et antécédents d'accident vasculaire cérébral ou de coronaropathie, chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV ; les diabétiques insulino-dépendants non équilibrés ou présentant des complications secondaires à leur pathologie ; les personnes présentant une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale ; les patients présentant une insuffisance rénale chronique dialysée ; les malades atteints de cancer sous traitement. les personnes avec une immunodépression congénitale ou acquise : médicamenteuse : chimiothérapie anticancéreuse, immunosuppresseur, biothérapie et/ou une corticothérapie à dose immunosuppressive, infection à VIH non contrôlé ou avec des CD4 <200/mm3, consécutive à une greffe d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques, liée à une hémopathie maligne en cours de traitement, les malades atteints de cirrhose au stade B ou C de la classification de Child-Pugh ; les personnes présentant une obésité morbide[...] les femmes enceintes à partir du troisième trimestre de la grossesse. Ministère des Solidarités et de la Santé

## > Gestion des espaces

Les différents espaces bénéficiant d'une aération naturelle seront aérés toutes les 4h et toutes les heures lorsqu'il y aura une activité présente.

Les espaces clos seront aérés minimum 1h après chaque utilisation afin de renouveler l'air.

Afin de prévenir au mieux d'une éventuelle propagation du virus et d'un suivi efficace par les autorités sanitaires, chaque personne entrant dans notre structure devra s'inscrire par l'intermédiaire un membre de l'équipe d'accueil - nom - prénom - n° de téléphone.

### > Entrée :

- Les adhérents devront être attentifs à ne pas obstruer le passage et bien respecter les règles de distanciation.

### > Bureau d'Accueil :

- Une zone de courtoisie de 1 mètre sera mise en place ainsi que des parois en plexiglas au niveau des différents bureaux.
- 1 seule personne sera autorisée à rentrer en même temps

### > Bureaux administratifs :

- Une zone de courtoisie de 1 mètre sera mise en place ainsi que des parois en plexiglas au niveau du bureau
- 1 seule personne sera autorisée à rentrer en même temps

### > Toilettes

- Les sanitaires seront nettoyées plusieurs fois / jour
- Des lingettes seront mises à disposition du public.

### > Studios

- Studios de 20 à 23 m<sup>2</sup> : accueil de 3 à 5 personnes maximum
- Studios de 28 à 40 m<sup>2</sup> : accueil de 6 à 8 personnes
- Règles de distanciations de 1 mètre obligatoires
- Matériel d'entretien mis à disposition :
  - > Lingettes, désinfectant mis à disposition des adhérent.es et des intervenant.es.
  - > Nettoyage obligatoire du matériel mis en commun (ampli, console, pupitre) et utilisé par l'adhérent.e ou l'intervenant.e après chaque utilisation
  - > Le petit matériel prêté ou mis à disposition sera donné uniquement par l'intervenant.e ou par un membre de l'équipe d'accueil.

Les supports du matériel de musique et de sonorisation mis en commun tous les jours seront nettoyés tous les jours.

> Boxs de rangement des musiciens.  
Les musiciens ayant accès aux boxs pourront toujours y accéder mais l'ouverture de la porte, du cadenas et de la grille se fera exclusivement par une personne de l'équipe d'accueil.

> Espaces convivialité  
Celui-ci sera fermé jusqu'à nouvel ordre.

## **CONSIGNES SANITAIRE**

### **Résolutions / Aménagements spécifiques :**

> **Mise en place de poubelles à ouverture non manuelle ;**

> **Mise en place d'une paroi de plexiglas** au niveau du poste d'accueil pour protéger le personnel d'accueil dès lors que la mesure de distanciation ne peut être tenue avec le public accueilli ;

> **Créer un seul sens de circulation** pour entrer et sortir en transformant l'issue de secours (rue des Terres Neuves) en accès sortie à la fin des activités

### **Pour les salarié.es en charge de l'accueil et de l'entretien**

> **Imposer la distanciation sociale :**

- Marquage au sol devant tous points de rassemblement potentiels
- Éloignement des postes de travail
- Port du masque obligatoire

> **Inviter les salariés à prendre leur température** avant de venir au travail : toute personne dont la température sera supérieure à 38°C et/ou qui présentera des symptômes de toux ou de gêne respiratoire, une perte de goût et/ou d'odorat, courbatures et fatigue intense, devra prévenir sa hiérarchie, rester à domicile et appeler son médecin traitant ou le 15 selon son état.

> **La restauration sur son lieu de travail**

- Privilégier de manger en extérieur
- Sinon, manger sur une table dédiée et bien veiller à nettoyer tout le matériel utilisé.

> **Consignes d'hygiènes pour les salarié.es**

- Se laver les mains :
  - Avant la prise de poste
  - A la débauche

- Dès que la personne touche son masque
  - Dès qu'elle touche des surfaces contaminées
  - Si une personne lui tousse dessus
  - Avant de manger
  - Avant et après être allés aux toilettes
  - Après avoir éternué ou toussé ou s'être mouché
- Essayer de ne pas se toucher le visage (yeux, nez, bouche) sinon se laver les mains avant et après.
  - Penser à s'hydrater les mains avec une crème hydratante à la débauche (afin de prévenir la sécheresse cutanée des mains du aux nombreux lavages de mains)
  - Hygiène des cheveux : cheveux attachés, ils ne doivent pas être en contact avec le masque.

**> Port du masque obligatoire** dans les espaces communs et lors des activités de l'école de musique autorisées.

- Bien utiliser son masque selon les précautions en vigueur
- Quel que soit le masque utilisé, il est important de le manipuler avec précaution en évitant de toucher la face avant (le retirer par les élastiques), au risque de déposer le virus sur le masque. Il est donc impératif de se laver les mains avant et après l'utilisation de ce masque.
- Les masques à usage unique doivent être remplacés toutes les 4 heures.
- Le port d'un masque peut nécessiter des pauses régulières dans le cas d'un travail avec effort physique ou forte chaleur. Demandez conseil à votre médecin du travail

**> Privilégier les bouteilles ou gourdes individuelles** et supprimer autant que possible les fontaines à eau.

**> Nettoyage quotidien des locaux avec le matériel sanitaire suivant mis à disposition :**

- >> Matériel et équipement de Protection Individuel (EPI) à utiliser
  - Gants en nitrile, non poudrés de préférence, à usage unique
  - Combinaisons à usage unique
  - Masque à usage unique
  - Gel hydro alcoolique : du gel hydro alcoolique sera à disposition à l'accueil, dans les toilettes ainsi que dans tous les studios.
  - Lingettes nettoyantes : des lingettes nettoyantes seront mises à disposition de chaque adhérent.e et intervenant.e école de musique dans les studios.
  - Savon liquide
  - Essuie main jetable
  - Produits de nettoyage pour les sols, bureaux, matériels informatiques, matériels utilisés par le public accueilli (amplis, instruments ...)

### >> Retrait des équipements de protection individuelle (EPI)

- Retirer les gants (pincer le gant au niveau du poignet en évitant de toucher la peau et retirer le gant),
- Se laver les mains,
- Les EPI ainsi que les consommables usagés doivent être emballés dans un sac hermétique pour être déposés dans des bacs identifiés.

### >> Consignes de désinfection des locaux

Dans le cas d'une zone de travail occupée par un collaborateur « cas possible ou avéré COVID-19 » une procédure de décontamination doit être réalisée.

### >> Mode opératoire - Surfaces

- Utiliser le produit désinfectant fourni par l'entreprise dilué selon la recommandation du fournisseur avec des supports d'essuyage jetables humidifiés de la solution désinfectante.
- Traiter surtout les points de contact tels que les poignées de portes ainsi que les surfaces, interrupteurs, rebords de chaises, tables de travail, combinés téléphoniques, outils de travail ainsi que tous les endroits où les usagers posent leurs mains (contamination croisée).
- Ne pas assécher les surfaces traitées après l'essuyage. Ventiler 2 heures.

### >> Mode opératoire - Sols

Les mesures suivantes devront être prises, le coronavirus pouvant possiblement survivre plusieurs heures sur des surfaces sèches :

- Equipement des personnes en charge du nettoyage des sols et surfaces avec port d'une blouse à usage unique, de gants de ménage (le port de masque de protection respiratoire n'est pas nécessaire du fait de l'absence d'aérosolisation par les sols et surfaces) ;
- Entretien des sols : privilégier une stratégie de lavage-désinfection humide de sorte que :
  - Les sols et surfaces ne soient pas aspirés ;
  - Les sols et surfaces soient nettoyés avec un bandeau de lavage à usage unique imprégné d'un produit détergent ;
  - Les sols et surfaces soient ensuite rincés à l'eau du réseau d'eau potable avec un autre bandeau de lavage à usage unique ;
  - Un temps de séchage suffisant de ces sols et surfaces soit laissé ;
- L'employeur doit concrètement passer en revue les circonstances dans lesquelles les salariés peuvent être exposés au virus et mettre en œuvre les mesures

nécessaires pour éviter ou, à défaut, limiter au plus bas le risque.

**>> Au quotidien :**

- Nettoyage des sanitaires plusieurs fois par jour
- Nettoyage des locaux communs (salles de pause, salles de réunion, bureaux...)
- Nettoyage des environnements à risque avec prise de contact régulier avec les mains (poignées de porte, interrupteurs, couvercles de poubelles, robinets, machines à café, photocopieurs, petit électroménager (réfrigérateur, four à micro-ondes, cafetières)
- nettoyage des postes de travail et matériel à chaque prise de poste et avant chaque fin de poste (surface de travail, matériel informatique, matériel utilisé lors de l'activité, matériel de cuisine ...)
- Nettoyage fréquent des objets à vocation ludique ou pédagogique dès lors qu'ils continuent à être utilisés ;

**> Prise en charge de l'entretien**

L'hygiène des locaux est pris en charge par un.e agent d'entretien une fois / jour et, en complément, le personnel d'accueil de Larsene, notamment entre les différents activités.

Chaque adhérent.e / usager & intervenant.e sera responsable de bien nettoyer le matériel utilisé lors de son activité.

**> avant, pendant et à la fin de l'activité**

*Pour l'équipe d'accueil*

- Fixer les horaires de l'activité en respectant le planning mis à votre disposition, afin de respecter une arrivée espacée des adhérent.es / usagers
- Dès l'accueil de vos adhérent.es / usagers, positionner le masque selon les recommandations.
- Ne pas serrer la main, ni se faire la bise en accueillant l'adhérent.e / usager
- Laisser les porte d'entrée principale et du SAS d'entrée ouvertes ainsi que les SAS des différents studios.
- Seulement l'équipe d'accueil ou les intervenant.es ouvrent la porte d'accès au studios et allument la lumière où se déroule l'activité.
- Ne s'engager dans le couloir qu'après vérification qu'il soit libre.

*Pour les intervenant.es / animateur.ses école de musique*

- > Ne pas serrer la main en accueillant votre élève
- > Ne pas laisser l'élève ouvrir ou fermer la porte du studio
- > Ne pas laisser l'élève allumer l'ampli.
- > Ne pas laisser l'élève allumer ou éteindre la porte du studio
- > Aérer toutes les heures le studio
- > Désinfecter tous les objets utilisés entre chaque atelier

## **Pour les adhérent.es / usagers**

> **Port du masque obligatoire** dans les espaces communs et lors des activités de l'école de musique autorisées.

- Bien utiliser son masque selon les précautions en vigueur
- L'Amicale Laïque fournira un masque en tissu réutilisable / adhérent
- En cas d'absence exceptionnelle de masque pour l'adhérent.e ou usager, Larsene bénéficiera d'un stock de masques jetables
- Le personnel d'accueil de Larsene se réserve le droit d'interdire l'accès à un adhérent.e / usager en cas d'absence de masques.

### > **Consignes avant le début de son activité**

- Attendre à l'extérieur jusqu'à l'heure exacte de votre activité.
- Dès votre accès à Larsene, positionner votre masque selon les recommandations.
- Accéder aux locaux de Larsene par les portes d'entrée habituelles qui seront ouvertes et sortir par la sortie au fond du bâtiment côté rue des Terres Neuves.
- Saluer le personnel d'accueil oralement, sans engager de contact.
- 1 pression de gel hydroalcoolique sur les mains est à appliquer à votre arrivée (mis à disposition sur la table d'entrée).
- Ne s'engager dans le couloir qu'après vérification qu'il soit libre.
- Ne pas rester à proximité du couloir d'entrée extérieur.

### > **Consignes pendant l'activité**

*Atelier école de musique*

- > Ne pas serrer la main de l'intervenant.e
- > Ne toucher aucune poignée de porte ou interrupteur
- > Ne pas servir de matériel tout seul, demander à l'intervenant.e ou à une personne de l'équipe d'accueil.

### > **Consignes à la fin de son activité**

- Nettoyer à l'aide de lingettes nettoyantes le matériel utilisé lors de son activité
- Partir directement par la sortie de situant au bout du bâtiment côté rue des Terres Neuves
- Ne s'engager dans le couloir qu'après vérification qu'il soit libre.

### > **Mesures particulières liées aux espaces communs**

- L'accès aux espaces de convivialité et autres lieux de pauses collectives doit être limité.

- Favoriser l'utilisation de vaisselle personnelle ou jetable.
- Les salles d'attente doivent être gérées afin de respecter les règles de distanciation et doivent être vides de toutes documentations, magazines ou prospectus.

#### **> Affichage des consignes dans l'entreprise**

- Un affichage très large doit être réalisé dans l'entreprise afin de bien sensibiliser les salariés sur les gestes barrières, les mesures sanitaires et organisationnelles décidées par le chef d'entreprise dans le but de protéger les salariés et les visiteurs de l'entreprise.
- Un affichage est positionné à l'entrée de l'entreprise, à destination du public afin de rappeler les mesures à respecter (port de masque, ...).